



VILLE DE PARMAIN (95620)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2020

N° 2020/09

Date de Convocation : 28/01/2020	L'an deux mille vingt, le quatre février, à 19 heures 10, le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de <i>Madame Nicole DODRELLE</i>, maire de Parmain.
Date d'affichage 12/02/2020	<u>PRÉSENTS :</u> Michel Manchet, Sylvie Aubert-Druel, François Kisling, Michèle Bouchet, Didier Ponnet, Dominique Mourget, Renée Bou-Anich, Alain Wambecke, Emilie Portier, Martine Desry, Patrice Lusardi, Isabelle Gourbeault, Frédéric Landrin, Caroline Chazal-Mathieu, Gérard Besset, Jean-Pierre Amirault, Marie-Suzanne André, Dominique Cluzet, Laurent Delaleu, Christian Wagner, Annick Malherbe.
Nombre de Conseillers En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 25	<u>ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :</u> Fabienne Defosse donne pouvoir à Marie-Suzanne André, Sandrine Cocheteux donne pouvoir à Emilie Portier, Anne-Marie Mennel donne pouvoir à Michèle Bouchet. <u>ABSENTS EXCUSES :</u> Christophe Faucomprez, Virginie Guillaumé.
<i>Madame Emilie PORTIER a été désignée Secrétaire de Séance.</i>	

OBJET : Compte administratif 2019

VU le Code général des Collectivités Locales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Au vu du compte de gestion 2019 du budget de la ville de PARMAIN établi par le trésorier payeur départemental et préalablement arrêté, Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal les résultats de l'exercice 2019,

Madame le Maire quitte la séance, Madame Renée Bou-Anich, doyenne de l'assemblée prend la présidence,

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

A L'UNANIMITE

⇒ **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2019 qui présente les résultats cumulés de l'exercice 2019 et les restes à réaliser soit un résultat net excédentaire de 4 208 176,92 € se décomposant comme suit :

SECTION (en €)	Dépenses	Recettes	Résultat
FONCTIONNEMENT 2019	6 322 287,67 €	6 787 131,36 €	464 843,69 €
Reprise du résultat 2018		617 204,62 €	617 204,62 €
Sous-Total F	6 322 287,67 €	7 404 335,98 €	1 082 048,31 €
INVESTISSEMENT 2019	2 681 324,76 €	1 791 248,89 €	- 890 075,87 €
Reprise du résultat 2018	111 198,53 €		- 111 198,53 €
Sous-Total I	2 792 523,29 €	1 791 248,89 €	- 1 001 274,40 €
	F+I	F+I	F+I
Résultats cumulés hors RAR	9 114 810,96 €	9 195 584,87 €	80 773,91 €
	R	R	R
Restes à réaliser 2019 (RAR)	115 159,99 €	4 242 563,00 €	4 127 403,01 €
	F+I+R	F+I+R	F+I+R
Résultats cumulés avec RAR	9 229 970,95 €	13 438 147,87 €	4 208 176,92 €

⇒ **PRECISE** que figure en annexe le document compte administratif proprement dit et ses annexes.

Madame le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Délai de recours de 2 mois à dater de la notification ou publication. Voie de recours auprès du Tribunal Administratif (décret n°89-641 du 7/09/1989). Le T.A. de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement via l'application « Télérecours citoyens » (<https://www.telerecours.fr>).



Nicole DODRELLE,

Maire de PARMAIN